

CM13 - Le traitement des infractions routières au sein de l'entreprise

Inter

Thématique(s)

Prévention et règlement des contentieux

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Grâce à une double approche pénale/sociale, Identifier les mécanismes du permis à points
- Anticiper le risque social lié aux infractions routières commises par les salariés
- Prévenir et/ou traiter le contentieux lié au permis à points

Programme

1. Le fonctionnement du permis à points et les infractions routières :

- La perte de points (qui ? quelles infractions ? combien ? quand ?)
- La récupération de points
- L'invalidation du permis de conduire (imprimé 48SI)
- La suspension administrative (provisoire) du permis de conduire
- La confiscation du véhicule
- Le traitement judiciaire des infractions
- L'amende forfaitaire (contraventions de la 1ère à la 4ème classes)
- La contravention de 5ème classe et le délit routier : grands excès de vitesse et alcoolémie
- La contestation de l'amende forfaitaire

- La présomption de responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation
- Le montant des amendes encourues pour les véhicules de société: nouveauté de la loi du 18 novembre 2016

2. Comment sécuriser pour l'entreprise la gestion « sociale » du permis de conduire

- Comment gérer le risque d'une incapacité de conduire d'un salarié
- La prévention du risque : règlement intérieur, charte de bonne conduite, document unique
- Le retrait ou la suspension du permis de conduire d'un salarié peut il justifier une mesure disciplinaire
- Quid de la validité d'une clause contractuelle liée à la détention d'un permis valide
- Le contrôle d'alcoolémie du salarié par l'employeur : comment y procéder sans enfreindre la loi

3. L'infraction routière relevée sans interpellation commise par un salarié au volant d'un véhicule de société : comment se comporter face au risque pour le dirigeant ?

- La présomption de responsabilité du représentant légal du titulaire du certificat d'immatriculation
- Les fausses bonnes pratiques
- Le risque de retrait de points sur le permis de conduire du dirigeant pour les infractions routières commises par un salarié
- Le nécessaire recours à la requête en exonération et/ou réclamation pour toutes infractions commises avant le 1er janvier 2017
- Le contournement du risque

4. Une nouvelle responsabilité pénale pour le dirigeant en vigueur depuis le 1er janvier 2017 : l'infraction de non divulgation du salarié auteur d'une infraction commise avec un véhicule de société

- Une contravention qui s'applique au dirigeant et qui ne pourra être réglée par l'entreprise
- Les cas légaux d'exonérations
- L'application de ce nouveau dispositif au loueur de véhicule
- Le mode d'emploi de la dénonciation
- L'impact direct sur les pratiques : l'information du salarié et la nécessité de repenser les pratiques
- La mise en place de procédure d'identification notamment en cas d'affectations de plusieurs salariés à un même véhicule
- Quid des moyens de contournements ?

Public concerné

- DAF / RAF
- Dirigeant - Chef d'entreprise
- DRH / RRH
- Fonction juridique et contentieux

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.